# DÉPARTEMENT

*ENTRE*

# RHÔNE ET LOIRE.

# DIVERTEMENT

D'ENTRE

# MINON ET LOIRE.

# PROCÈS-VERBAL

*DU*

# DÉPARTEMENT

*DU*

# LYONNOIS, FOREZ ET BEAUJOLOIS.

*25 Février 1790.*

*A LYON,*

DE L'IMPRIMERIE DU ROI,
Rue Saint-Dominique.

M. DCC. XC.

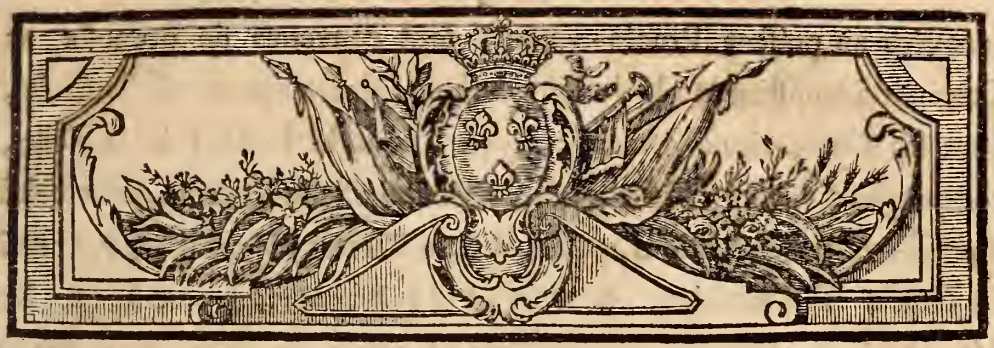

# DÉPARTEMENT
## DU
# LYONNOIS, FOREZ
## ET BEAUJOLOIS.

## PROCÈS-VERBAL.

CE JOURD'HUI trente Janvier mil ſept cent quatre-vingt-dix, les Députés de la Ville de Lyon, du Lyonnois, Forez & Beaujolois, réunis en un ſeul Département, d'après le Décret de l'Aſſemblée Nationale, du 13 dudit mois, étant aſſemblés en Comité, pour régler la diviſion de leur Département en Diſtricts & en Cantons, après avoir pris lecture de leurs Délibérations des 9 & 12 Janvier,

annexées au préſent Procès-verbal, ſont convenus de propoſer au Comité de Conſtitution la diviſion de leur Département en ſix Diſtricts, dont les Chefs-lieux ſeroient : Lyon, pour le Diſtrict de la Ville, compris ſes Faubourgs & leurs dépendances ; Saint-Etienne, pour celui du Sud-oueſt ; Montbriſon, pour celui de l'Oueſt ; Roanne, pour celui du Nord ; Villefranche, pour celui du Nord-eſt : arrêté que les Aſſemblées du Diſtrict de l'intérieur ou de la campagne de Lyon ſe tiendront dans la Ville de Lyon, ſous la condition portée dans une des Délibérations du 9 dudit mois, que le ſiége du Département & de ſon directoire, ſera alternativement dans chacun des Chefs-lieux de Diſtricts dans l'ordre ſuivant : SAVOIR, Lyon pour le Diſtrict de la Ville, une ſeconde fois pour celui de l'intérieur ou de la campagne de Lyon, Montbriſon, Saint-Etienne, Roanne & Villefranche, ſauf aux Électeurs du Département quand ils ſeront aſſemblés à changer cet arrangement, & à en faire tel autre qu'ils aviſeront, ſous la réſerve expreſſe que la diviſion des Diſtricts & de leurs Cantons n'eſt que proviſoirement arrêtée.

LE vingt-cinq Février audit an, les ſuſdits Députés aſſemblés en Comité après avoir pris lecture du Décret de l'Aſſemblée Nationale, en date du 3 Février préſent mois, conforme à leurs précédentes Délibérations, ont arrêté, 1.° la fixation des limites de leur Département ; 2.° la diviſion de leurs ſix Diſtricts, 3.° leur ſous-diviſion en Cantons, ainſi qu'il ſera expliqué ci-après.

UN échange étant néceſſaire avec le Département de Macon, d'accord avec les Députés de ce Département, l'échange ſuivant a été arrêté.

Les Députés Commissaires respectifs pour la division des Départemens de Lyon & Macon, & autorisés à faire ensemble les échanges de convenance, pour fixer d'une maniere irrévocable les limites des susdits Départements, sont convenus, d'une part, que le Département de Macon donne à celui de Lyon les Paroisses de Saint-Forgeux, de Saint-Germain-l'Épinasse, les parties de Briennon qui dépendoient de la Bourgogne, & la Paroisse d'Azolette dépendante du Maconnois.

Et d'autre part, en échange, le Département de Lyon donne à celui de Macon les Paroisses d'Ignerande, de Saint-Bonnet-de-Cray, & parties de celles de Saint-Julien-de-Cray & de Vivans, ci-devant appartenantes au Forez & Lyonnois.

De plus, il a été arrêté que les anciennes limites des Provinces respectives seront conservées en leur entier, en convenant en outre que le clocher des Paroisses emportera avec lui tous les fonds qui en dépendent, dans quelque Département qu'ils se trouvent. Fait triple entre nous, dont un des originaux sera déposé au Bureau des Archives de l'Assemblée Nationale, à Paris, ce 21 Janvier 1790. *Signé*, le Marquis d'Igoine du Palais, le Comte de Grésolles, de Boisse, Humblot, Repoens, Verchere de Ressy.

Les Villages de Riottier, de Saint-Bernard & de Saint-Didier, entiérement enclavés dans la Principauté de Dombes, ont été cédés à cette Province sans compensation.

Une partie du Faubourg de la Croix-Rousse & de la Paroisse

de Caluyres, joignant les murs de la Ville de Lyon, étant une dépendance de la Province de Breſſe, il a été arrêté & convenu avec les Députés de cette Province, que les deux parties ci-deſſus nommées ſeroient réunies au Département de Lyon, & qu'en échange on céderoit à la Province de Breſſe les Villages de Genay, de Civrieux & de Saint-Jean-de-Thurignieux, faiſant partie de l'ancien Franc-Lyonnois.

*Les Limites du Département ont été fixées de la maniere ſuivante, & tracées ſur la Carte dépoſée au Comité de Conſtitution.*

# DÉPARTEMENT
## DU
# LYONNOIS, FOREZ ET BEAUJOLOIS.

## LIMITES.

### ENTRE L'AUVERGNE ET LEDIT DÉPARTEMENT.

*EN DEDANS.*

Saint-Prieſt-la-Prugne.

Servieres.
Noireſtable.
Saint-Prieſt-la-Veſtre.
Saint-Jean-la-Veſtre.
La Chambas.
Chalmazel.
Sauvin.
Saint-Bonnet-des Coureaux.
Chatel-neuf.
Roche-ſur-Montbriſon.
Lérignieux.
Bard.
Verrieres.
Chazelle-ſur-l'Advieu.
Gumieres.
Solémieux.
Saint-Jean-Solémieux.
Marols.
La Chapelle-en-la-Faye.
Mont-Archer.
Eſtivareilles.
Uſſon.
Apinhac.

*EN DEHORS.*

Saint-Victor-Sur-Thiers.
Arconſat, d'après le vœu que manifeſtera la Communauté.
Saint-Remi.
Celles.
Écoutoux.
Volloure.
Épinaſſe.
Aubuſſon.
Augérolles.
Olmet.
Le Brugeron.
Marat.
Vertolaye.
Job.
Valcivieres.
Saint-Anthelme.
Saint-Clément.
Saint-Romain.
La Chaulm.
Saillans.
Viverols.
Sauveſſange.
Saint-Jean d'Aubrigoux.

## ENTRE LE BOURBONNOIS ET LEDIT DÉPARTEMENT.

| *En dedans.* | *En dehors.* |
|---|---|
| Saint-Prieſt-la-Prugne. | La Prugne. |
| Cherrier. | Saint-Clément-de-Montagne. |
| Arcon. | Saint-Nicolas-des-Briefs. |
| Lénoës. | Chatel-de-Montagne. |
| Saint-Rirand. | Arfeuille. |
| Ambierle. | Chatelus. |
| Saint-Bonnet-des-Quarts. | Saint-Pierre-Laval. |
| Saint-Martin-d'Eſtraux. | Droiturier. |
| Sail. | Ende-la-Roche. |
| Urbiſe. | Monteignet. |
| | Lenax. |
| | Seyron. |

## ENTRE LA BOURGOGNE ET LEDIT DÉPARTEMENT.

| *En dedans.* | *En dehors.* |
|---|---|
| | L'Hôpital-de-Chenay & Chenay proviſoirement. |
| La Paccaudierre. | Mélay. |
| Tourzy. | Vivans. |
| Arçon. | Ygrande. |
| Changi. | Fleury. |
| Saint-Forgeux. | Saint-Bonnet-de-Cray. |
| Noailly. | Saint-Martin. |
| Briennon. | Coublan. |
| *Traverſer la Loire.* | Francon. |
| Saint-Pierre-la-Noaille. | Saint-Ygny-la-Roche. |
| Charlieux. | |
| Saint-Denis-de-Cabannes. | |
| Méſilly. | |
| Mars. | |
| Écoche. | |
| Belmont. | |

## ENTRE LE VELAY ET LEDIT DÉPARTEMENT.

| *En dedans.* | *En dehors.* |
|---|---|
| Apinac. | Pont-Empeira. |
| Saint-Hilaire. | Aurec. |
| Roſier. | Saint-Pal. |
| Saint-Maurice-en-Gourgeois. | Boiſſet-les-Tiranges. |
| Saint-Paul-en-Cornillon. | Bas-en-Baſſet & la Chapelle d'Aurec. |
| Cornillon. | Saint-Juſt-les-Velay. |
| Firminy. | Saint-Didier. |
| Saint-Ferriol. | Saint-Victor-de-Maleſcours. |
| Les Étuffes-ou-Zonzieu. | Saint-Romain-Lachal. |
| Marlhes. | Dunieres. |
| Riotord. | Saint-Jullien-Molin Sabatte. |
| L'Abbaye-de-Clavas. | |

Cédé au Velay, ſuivant le Décret du 26 Janvier 1790.

## ENTRE LE VIVARAIS ET LEDIT DÉPARTEMENT.

| *En dedans.* | *En dehors.* |
|---|---|
| Saint-Martin-de-Burdigne. | Saint-Jullien-Vaucance. |
| Bourg-Argental. | Moneſtier. |
| Saint-Julien-Molin-Molette. | Vanorq. |
| Saint-Appolinard. | Toiſſieu. |
| Maclas. | Saint-Marcel-les-Annonay. |
| Luppé. | Saint-Jacques-d'Attiſſieux. |
| Saint-Pierre-de-Bœuf. | Charnas. |
| Le Rhône qui ſépare le Dauphiné. | Lymony. |

## ENTRE LE MACONNOIS ET LEDIT DÉPARTEMENT.

| *En dedans.* | *En dehors.* |
|---|---|
| Azolette. | Chaufaille. |
| Saint-Germain-la-Montagne. | Meuſſ. |
| Saint-Ygny-de-Vers. | Chaſſigne. |
| Saint-Bonnet-des-Bruyeres. | Saint-Rachau. |

*SUITE des LIMITES entre le Maconnois & le Département du Lyonnois, Forez & Beaujolois.*

| *EN DEDANS.* | *EN DEHORS.* |
|---|---|
| Aigue-Perce. | Gible. |
| Saint-Pierre-le-Vieux. | Matour. |
| Trades. | Trambli. |
| Germolle. | Saint-Léger. |
| Cenves. | Tramail. |
| Saint-Jacques-des-Arrets. | Sériere. |
| Juillé. | Saulutrai. |
| Juillienat. | Chaſſelas. |
| Chenas. | Pruſſilly. |
| Fleury. | Saint-Veyrand. |
| Chirouble. | Saint-Amour. |
| Villiers. | La Chapelle. |
| Lancier. | Romaneche. |
| Corcelles. | La Saônne. |
| Dracé. | |
| La Saônne. | |

## ENTRE LA BRESSE ET LEDIT DÉPARTEMENT.

| *EN DEDANS.* | *EN DEHORS.* |
|---|---|
| Neuville. | Geneſt. |
| Fleurieux. | Montanay. |
| Fontaines. | Satonay. |
| Caluyers. | Rilleux. |
| Crépieux. | Le Rhône. |
| Le Rhône. | |

## ENTRE LE DAUPHINÉ ET LEDIT DÉPARTEMENT.

| *EN DEDANS.* |
|---|
| Le Faubourg de la Guillotiere & ſes dépendances, compris la Tête-d'or & Champagnieux. |

# DIVISION DU DÉPARTEMENT DU LYONNOIS, FOREZ ET BEAUJOLOIS EN SIX DISTRICTS.

LA VILLE DE LYON provisoirement chef-lieu dudit Département.

## CHEFS-LIEUX DES DISTRICTS.

*LYON.*
*SAINT-ETIENNE.*
*MONTBRISON.*
*ROANNE.*
*VILLEFRANCHE.*

LES ASSEMBLÉES du District de L'INTÉRIEUR ou de la CAMPAGNE DE LYON, se tiendront à LYON.

*Dans tous les Districts, les parcelles sont réunies à leur clocher.*

---

LE DISTRICT DE LA VILLE DE LYON comprendra la Ville, ses Faubourgs & leurs dépendances.

LE FAUBOURG DE LA GUILLOTIERE a été déclaré, par un Décret de l'Assemblée Nationale du six Février mil sept cent quatre-vingt-dix, faire partie de la Ville de Lyon; ledit Décret est annexé au présent Procès-Verbal.

LA PARTIE DU FAUBOURG DE LA CROIX-ROUSSE, dépendante de la Province de BRESSE, a été échangée & demeure réunie au District de LYON. L'Acte d'échange se trouve à la suite du présent Procès-verbal.

# DISTRICT DE L'INTÉRIEUR
## OU DE LA CAMPAGNE DE LYON.

*NOMS des Villes, Bourgs & Villages composant ledit District.*

SAVOIR :

Beſſenay.
Bréſieu.
Brullioles.
Longeſſaigne.
Montrotier.
Saint-Jullien-ſur-Biboſt & Biboſt.
Condrieu.
Les Hayes.
Longes.
Tupin & Semons.
Chaſſelai.
Civrieu.
Dommartin.
Les Cheres.
Limoneſt & Saint-André.
Liſſieu.
Marcilly-d'Azergues.
Poleymieux.
Quincieux.
Saint-Germain-au-Mont-d'or.
Chaſſagni & Saint-Martin-de-Cornas.
Échalas.
Givors & Bans.
Saint-Andéol-le-Château.
Saint-Romain-en-Gier.
Treves.
Bully.
Éveux.
Fleurieux.
L'Arbreſle.
La Tour de Salvagni.
Lentilly.
Nuelle.
Sarcey.
Savigny.
Sain-Bel.
Saint-Germain-ſur-l'Arbreſle.
Saint-Pierre-la-Palud.
Sourcieux-ſur-Sain-Bel.
Charly.
Grigny.
Millery.
Montagny.
Orliénas.
Taluyers.
Vernaiſon.
Vourles.
Chauſſan ( Saint-Jean-de ).
Mornant.
Riverie.
Rontalon.
Saint-André-la-Coſte.
Sainte-Catherine-ſur-Riverie.
Saint-Didier-ſous-Riverie.
Saint-Jean-de-Toulas.
Saint-Laurent-d'Agny.
Saint-Maurice-ſur-d'Argoire.
Soucieu.

*SUITE des Noms des Villes, Bourgs & Villages composant le Diſtrict de l'Intérieur ou de la Campagne de Lyon.*

SAVOIR :

Saint-Sorlin.
Albigny.
Couzon.
Curis.
Fleurieux.
Fontaines.
Neuville.
Rochetaillée.
Saint-Romain-de-Couſon ou au-Mont-d'or.
Ampuis.
Loire.
Sainte-Colombe.
Saint-Cyr-ſur-le-Rhône.
Saint-Romain-en-Gal.
Caluires.
Colonges.
Cuires.
D'Ardilly.
Écully.
Saint-Cyr-au-Mont-d'or.
Saint-Didier-au-Mont-d'or.
Saint-Rambert & l'Iſle-Barbe.
Brignais.
Chaponoſt.
Irigny.
Francheville.
Oullins.
Sainte-Foy.
Saint-Genis-Laval.
Taſſin & Charbonnieres.
Chamboſt.
Haute-Rivoire.
Le Fénoyl.
Meys.
Saint-Clément-les-Places.
Sainte-Foy & Saint-Genis-l'Argentiere.
Saint-Laurent-de-Chamouſſet.
Souzy.
Ville-Cheneve.
Aveize.
Saint-Etienne-de-Coiſe.
Grézieu-Souvigny.
La Chapelle-en-Vaudragon.
Larajaſſe.
L'Aubépin.
Pommeys.
Saint-Symphorien-le-Château.
Brindas.
Chevinay.
Courzieu.
Grézieu & Craponne.
Pollionnay.
Sainte-Conſorce & Marcy-les-loups.
Saint-Genis-les-Ollieres.
Vaugnerai.
Duerne.
Meſſimi.
Montromant.
Rochefort.
Saint-Martin-en-Haut.
Thurins.
Vaux ( Saint-Laurent-de- ).
Yzeron & Château-vieux.

# DISTRICT DE SAINT-ETIENNE.

*NOMS des Villes, Bourgs & Villages composant ledit Diſtrict.*

SAVOIR:

Rochetaillée.
Saint-Etienne & ſes parcelles.
Saint-Ferréol.
Saint-Paul-en-Cornillon.
Firminy.
Saint-Sauveur.
Verſanne & Rutiange.
Argental.
Saint-Jullien-Molin-Molette.
Saint-Pierre-en-Colombaret.
Burdigne.
Bourg-Argental.
Saint-Jullien-en-Jarêt.
Saint-Martin-Accoillieu.
Izieu.
Saint-Andéol-la-Valla.
Saint-Jean-de-Bonnefond.
Saint-Chamond.
Saint-Geneſt-Lerpt.
Saint-Victor-ſur-Loire.
Le Chambon.
Riotor.
Jonzieu.
Marlhes.
Chyers.
La Chapelle.
Saint-Michel-ſous-Condrieu.
Pelluſſin.
Farney.
Doyzieu.
Pavezin & Jurieu.
Saint-Paul-en-Jarêt.
Villars.
Saint-Prieſt.
La Tour-en-Jarêt.
Saint-Héand.
La Foulhouſe.
Tarantaiſe-en-Praroué.
Saint-Romain-les-Atheux.
Saint-Geneſt-de-Mallifaux.
Chavanay.
Malleval.
Luppé.
Saint-Pierre-de-Bœuf.
Château-neuf-d'Argoire.
D'Argoire.
Tartaras.
Saint-Genis-Terre-noire.
Saint-Martin-la-Plaine.
Rive-de-Giers.
Fontanes.
Saint-Romain-en-Jarêt.
Nôtre-Dame-de-Sorbiere.
Chagnon.
Cellieu.
Saint-Chriſto.
Saint-Appolinard.
Véranne.
Beſſey.
Royzey.
Maclas.

DISTRICT

# DISTRICT DE VILLEFRANCHE.

*NOMS des Villes, Bourgs & Villages composant ledit Diſtrict.*

SAVOIR :

La Ville de Villefranche.
Limas.
Béligny.
Chéringes.
Glaizé.
Lacénas.
Cogny & Rivolet.
Mont-Melas.
Denicé.
Poully-le-Chatel.
Oully.
Arnas.
Saint-George-de-Renain.
Saint-Julien.
Blacé & Salles.
Vaux.
Arbuiſſonas.
Beaujeu.
Ouroux.
Avenas.
Vaux-Renard.
La Chaiſſe & Buſſy.
Les Ardillats.
Vernay.
Saint-Didier.
Les Éteux.
Lantignié.
Durette.
Régnier.
Quincié.
Marchand.
Clavaiſolles.
Chenelette.
Poule.
Belle-Ville.
Lancier.
Corcelle.
Dracé.
Saint-Jean-d'Ardieres.
Taponas.
Saint-Lagier.
Cercié.
Saint-Etienne.
Charantay.
Odenas.
Anſe.
Ambérieux.
Saint-Cyprien.
La Chaſſagne.
Marcy.
Lucenay.
Morancé.
Chazai.
Lauzanne.
Alix.
Charnay & Belmont.
Poully-le-Monial.
Liergues.
Pomiers.
Tarare.
Saint-Marcel-l'Eclairé.
Affoux & Rozerette.

*SUITE des Noms des Villes, Bourgs & Villages composant le Diſtrict de Villefranche.*

SAVOIR :

Saint-Loup.
Saint-Forgeux.
Saint-Romain-le-Popey.
Saint-Vérand.
Daraizé.
Olme.
Valſonne & Dienne.
Les-Sauvages.
Joux-ſur-Tarare.
Saint-Clément-de-Valſonne.
Ancy.
Bois-d'Oingt.
Oingt.
Saint-Laurent-d'Oingt.
Sainte-Paule.
Bagnols.
Frontenas.
Cheſſy.
Le Breuil.
Chatillon-d'Azergues.
Thézé.
Ville & Jarnioux.
Légny.
Moiré.
Chamélet.
Létrat.
Ternant.
Chamboſt-ſur-Chamélet.
Saint-Cyr-le-Chatoux.
Saint-Nizier d'Azergues.
La Mure.
Grandrit.
Saint-Sorlin.
Thizy.
Bourg-de-Thizy.
La Chapelle-de-Mardore.
Mardore.
Cours.
Marnand.
Ranchal.
Saint-Bonnet-le-Troncy.
Saint-Vincent-de-Rein.
Thel.
Amplepuis & Bourg-d'Amplepuis.
Cubliſe.
Ronno.
Saint-Appollinaire.
Saint-Jean-la-Buſiere.
Saint-Juſt-d'Avray.
Saint-Bonnet-des-Bruieres.
Saint-Ygny-de-Vers.
Propieres.
Azolette.
Monſol.
Saint-Pierre-le-Vieux.
Trade.
Germolle.
Saint-Chriſtophe.
Saint-Mamert.
Saint-Jacques-des-Arrets.
Cenves & Burnézay.
Villiers.

*SUITE des Noms des Villes, Bourgs & Villages composant le Diſtrict de Villefranche.*

SAVOIR:

Emériges.
Julié.
Juliena.
Fleury.
Chenas.
Chirouble.

## DISTRICT DE MONTBRISON.

*NOMS des Villes, Bourgs & Villages composant ledit Diſtrict.*

SAVOIR:

Montbriſon & ſa Banlieue.
Moingt.
Savignieux.
Champ-Dieu.
Pralong.
Marcilly.
Eſſertines.
Champs.
Précieux & Grézieux.
Saint-Thomas.
Léſignieux & ſes Parcelles.
Écotay.
Bard.
Chalain-d'Uzor.
Mont-Verdun.
Chambéon.
Poncins.
Lérignieux.
Chatel-Neuf.
Magnieu-Haute-Rive.
Saint-Paul-d'Uſor.
Mornand.
Verrieres-ſur-Écotay.
Roche-ſur-Montbriſon.
Saint-George & Monſupt.
Saint-Romain-le-Puy.
Saint-Cyprien.
Veauchette.
Craintillieu.
L'Hôpital-le-Grand.
Ugnias.
Boiſſet-lez-Mont-Rond.
Chalain-le-Comtal.
Saint-Juſt-ſur-Loire.
Chambles.
Bonſon.
Andrézieu.
Bothéon.
Veauche.
Saint-Maurice en Gourgois.
Périgneux, Miribel & Parcelles.
Sury-le-Comtal.
Saint-Rambert.
La Chapelle-en-la-Faye.
Mont-Archer.
Luriecq.

*SUITE des Noms des Villes, Bourgs & Villages composant le Diſtrict de Montbriſon.*

SAVOIR :

Saint-Priſt & Boiſſet.
Chenereilles.
Marol.
Saint-Marcellin.
L'Advieu.
Gumieres.
Chazelle-ſur-l'Advieu.
Saint-Jean & Soleymieux.
Eſtivareilles.
Saint-Nizier.
Uſſon.
Apinhac & ſes Parcelles.
Merle-Leniecq & Parcelles.
Roziers & ſes Parcelles.
Saint-Hilaire & ſes Parcelles.
La Tourette.
Saint-Bonnet-le-Château.
Rivas.
Chambœuf.
Saint-Bonnet-les-Oulles.
Saint-Cyr-les-Vignes.
Marclopt.
Aveizieux.
Chevrieres.
Saint-Médard ou Saint-Miard.
Cuſieux.
Meylieux & Mont-Rond.
Saint-Galmier.
Bellegarde.
Maringes.
Viricelles.
Virignieux.
Chatelus.
Saint-Denis-ſur-Coiſe.
Grammont.
Saint-André-le-Puy.
Chazelles-ſur-Lyon.
Saint-Laurent-la-Conche.
Valeilles.
Saint-Martin-l'Eſtra.
Saint-Barthelemy-l'Eſtra.
Eſſertines.
Paniſſieres.
Roſiers.
Jas.
Cottances.
Salvizinet.
Sail-en-Donzy.
Saint-Paul-d'Épercieux.
Sury-le-Bois.
Pouilly-les-Feurs.
Le Palais & Civen.
Épercieux.
Feurs.
Marcoux.
La Boutereſſe.
Sainte-Agathe.
Saint-Etienne-le-Mollard.
Frélins & Leignieux.
Cleppé.
Sainte-Foy-en-Buſſy.
Mizerieux.

*SUITE des Noms des Villes, Bourgs & Villages composant le Diſtrict de Montbriſon.*

SAVOIR:

Nervieux & Grénieux.
Buſſy-Albieux.
Saint-Sulpice-en-Buſſy.
Arthun.
Saint-Sixte.
Hôpital-ſur-Rochefort.
Saint-Laurent-en-Solore.
Rochefort.
Le Sail-de-Couzan.
Boën.
Sézay.
Allieu.
Sauvin.
Chalmazel.
Saint-Juſt-en-Bas.
Palognieux.
La Côte-en-Couzan.
Saint-Bonnet-le-Couraux.
Saint-George-en-Couzan.
Cervieres.
Les-Salles.
Saint-Jullien-la-Veſtre.
Saint-Prieſt-la-Veſtre.
Saint-Jean-la-Veſtre.
Saint-Didier & la Côte-en-la-Valla.
La Chambas.
Noireſtable.

## DISTRICT DE ROANNE.

*NOMS des Villes, Bourgs & Villages compoſant ledit Diſtrict.*

SAVOIR.

Roanne.
Aiguilly.
Ambierle.
Amions.
Arcinge & Écoche.
Arçon.
Balbigni.
Beaulieu.
Belle-Roche.
Buſſieres.
Bully.
Briennon.
Changy.
Crozette.
Charlieu.
Belmont.
Chandon.
Champoly.
Cunzié.
Chérier ou Cheray.
Cordelle.
Comelle.
Crémeaux.
Cher à Simon & Machéſal.

*SUITE des Noms des Villes, Bourgs & Villages composant le Diſtrict de Roanne.*

SAVOIR:

Combres, Annexe de Saint-Victor.
Croizette.
Coutouvre.
Dancé.
Gréſolles.
Jarnoſſe & Roger.
Juré-le-Bourg, Juré-Saint-Juſt.
Lentigny.
La-Greſle.
Les-Fourneaux.
Luré.
Les-Forges ou les-Noës.
Mably.
Maizilly.
Mars.
Montagni.
Haulieu.
Néronde.
Noailly-en-Roannois.
Nôtre-Dame-de-Boiſſet.
Neuliſe.
Nandax.
Neaux.
Ouches.
Pinay.
Pommier.
Pouilly-Roannois.
Pouilly-ſous-Charlieu.
Nacone ou Pradines.
Perreux & le Bourg.
Parigny.
Renaiſon & le Bourg.
Régny.
Sail-lez-Château-Morand.
Saint-André.
Saint-Bonnet-des-Quarts.
Saint-Martin-Deſtraux.
Saint-Romain-la-Mothe.
Saint-Rirand.
Saint-Prieſt-la-Prugne.
Saint-Haond-le-Chatel.
Saint-Haond-le-Vieux.
Saint-Martin-de-Boiſy.
Saint-Victor.
Souternon.
Saint-Paul-de-Vézelin.
Saint-Sulpice.
Saint-Julien-d'Odes.
Saint-Léger.
Saint-Forgeux.
Saint-Germain-l'Épinaſſe.
Saint-Polgue.
Saint-Germain-l'Aval.
Sainte-Agathe.
Saint-Martin-la-Sauveté.
Saint-Romain-d'Urphé.
Saint-Juſt-en-Chevalet.
Saint-Marcel-d'Urphé.
Saint-Georges-de-Barolle.
Saint-Prieſt-la-Roche.
Sainte-Colombes.
Saint-Marcel-de-Felines.

*SUITE des Noms des Villes, Bourgs & Villages composant le Diſtrict de Roanne.*

SAVOIR :

Saint-Jodard.
Saint-Juſt-la-Pendue.
Saint-Cyr-de-Favieres.
Saint-Cyr-de-Vallorges.
Saint-Vincent-de-Boiſſet.
Sevelinges.
Saint-Hilaire.
Saint-Simphorien-de-Lay.
Saint-Denis-de-Cabanne.
Saint-Pierre-la-Noaille.
Saint-Germain-la-Montagne.
Saint-Nizier.
Saint-Maurice.
Villers.
Vernay.
Villereſt.
Ville-Montais.
Vendrange.
Violey-Montipon.
Verrieres.
Vougy.
Urbiſe.

# SOUS-DIVISION
## DES DISTRICTS EN CANTONS.

LA VILLE DE LYON ſera diviſée en trente Cantons.

LE DISTRICT de l'INTÉRIEUR, ou de la CAMPAGNE DE LYON, eſt ſous-diviſé en quinze Cantons, dont les Chefs-lieux ſont :

SAVOIR :

Beſſenay.
Condrieu.
Chaſſelay.
Givors & Bans.
L'Arbreſle.
Millery.
Mornant.
Neuville.
Sainte-Colombe.
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
Saint-Genis-Laval.
Saint-Laurent-de-Chamouſſet.
Saint-Symphorien-le-Château.
Vaugneray.
Yzeron & Château-vieux.

## ARRONDISSEMENT DES CANTONS.

SAVOIR :

*BESSENAY.*

Bréſieu.
Brullioles.
Longe-Saigne.
Montrotier.
Saint-Julien-Sur-Biboſt & Biboſt.
Ville-Cheneve.

1er

*CONDRIEU.*

Les Hayes.
Longes.
Tupin & Semons.

2

2

*Ci-contre* . . . . 2

*CHASSELAY.*

Civrieux.
Dommartin.
Les Cheres.
Limoneſt & Saint-André.
Liſſieu.
Marcilly d'Azergues.
Poleymieux.
Quincieux.
Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

3

3

*SUITE de l'Arrondiſſement des Cantons du Diſtrict de l'intérieur ou de la Campagne de Lyon.*

SAVOIR:

| | | | |
|---|---|---|---|
| *De l'autre part . . . .* | 3 | *Ci-contre . . . .* | 6 |
| *GIVORS ET BANS.* | | *MORNANT.* | |
| Chaſſagni & Saint-Martin-de-Cornas. | 4 | Chauſſan (Saint-Jean-de-) | 7 |
| Echalas. | | Riverie. | |
| Saint-Andéol-le-Château. | | Rontalon. | |
| Saint-Romain-en-Gier. | | Saint-André-la-Coſte. | |
| Treves. | | Sainte-Cathérine-ſur-Riverie. | |
| *L'ARBRESLE.* | | Saint-Didier-ſous-Riverie. | |
| Bully. | 5 | Saint-Jean-de-Toulas. | |
| Eveux. | | Saint-Laurent-d'Agny. | |
| Fleurieux. | | Saint-Maurice-ſur-d'Argoire. | |
| La-Tour-de-Salvagny. | | Soucieu. | |
| Lentilly. | | Saint-Sorlin. | |
| Nuelle. | | *NEUVILLE.* | |
| Sarcey. | | Albigny. | 8 |
| Savigny. | | Couzon. | |
| Saint-Bel. | | Curis. | |
| Saint-Germain-ſur-l'Arbreſle. | | Fleurieux. | |
| Saint-Pierre-la-Palud. | | Fontaines. | |
| Sourcieux-ſur-Saint-Bel. | | Rochetaillée. | |
| *MILLERY.* | | Saint-Romain-de-Couzon ou au Mont-d'Or. | |
| Charly. | 6 | *SAINTE-COLOMBE.* | 9 |
| Grigny. | | Ampuis. | |
| Montagni. | | Loire. | |
| Orlienas. | | Saint-Cyr-ſur-le-Rhône. | |
| Taluyers. | | Saint-Romain-en-Gal. | |
| Vernaiſon. | | | |
| Vourles. | | | |
| | 6 | | 9 |

*SUITE de l'Arrondiſſement des Cantons du Diſtrict de l'intérieur ou de la Campagne de Lyon.*

SAVOIR :

*De l'autre part* . . . . 9

*SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR.*

Caluires. . . . . }
Colonges. . . . . }
Cuires. . . . . }
Dardilly. . . . . } 10
Ecully. . . . . }
Saint-Didier-au-Mont-d'Or. . }
Saint-Rambert & l'Iſle-Barbe. }

*SAINT-GENIS-LAVAL.*

Brignais. . . . . }
Chaponoſt. . . . . }
Irigny. . . . . }
Francheville. . . . } 11
Oullins. . . . . }
Sainte-Foy. . . . . }
Taſſin & Charbonnieres. . }

*SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET.*

Chamboſt. . . . . }
Haute-Rivoire. . . . . }
Le Fenoyl. . . . . }
Meys. . . . . }
Saint-Clément-les-Places. . } 12
Sainte-Foy & Saint-Genis-l'Argentiere. . . . . }
Souzy. . . . . }

12

*Ci-contre* . . . . 12

*SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHATEAU.*

Aveize. . . . . }
Coize ( Saint-Étienne-de- ) . }
Grezieu-Souvigny. . . . }
La Chapelle. . . . . } 13
La Rajaſſe. . . . . }
Laubépin. . . . . }
Pommeys. . . . . }

*VAUGNERAY.*

Brindas. . . . . }
Chevinay. . . . . }
Courzieu. . . . . }
Grézieu & Craponne. . . } 14
Pollionnay. . . . . }
Sainte-Conſorce & Marcy-les-Loups. }
Saint-Genis-les-Ollieres. . }

*YZERON ET CHATEAU-VIEUX.*

Duerne. . . . . }
Meſſimi. . . . . }
Mont-Romant. . . . . }
Rochefort. . . . . } 15
Saint-Martin-en-Haut. . . }
Thurins. . . . . }
Vaux ( Saint-Laurent-de- ). . }

15

LE DISTRICT DE SAINT-ÉTIENNE eſt ſous-diviſé en quatorze Cantons, dont les chefs-lieux ſont.

SAVOIR:

Saint-Etienne.
Firminy.
Bourg-Argental.
Saint-Chamond.
Le Chambon.
Marlhes.
Pelluſſin.
Saint-Paul-en-Jarêt.
La Folhouſe.
Saint-Genêt-de-Mallifaux.
Saint-Pierre-de Bœuf.
Rive-de-Giers.
Saint-Romain-en-Jarêt.
Maclas.

## ARRONDISSEMENT DES CANTONS.

SAVOIR:

*SAINT-ETIENNE.*

Rochetaillée. . . . . 1

*FIRMINY.*

Saint-Fériol. . . . . } 2
Saint-Paul-en-Cornillon. . . }

*BOURG-ARGENTAL.*

Saint-Sauveur. . . . . }
Verſanne ou Rutiange. , , }
Argental. . . . . } 3
Saint-Julien-Molin-Molette. . }
Saint-Pierre-en-Colombaret. }
Burdigne. . . . . }

*SAINT-CHAMOND.*

Saint-Julien-en-Jarêt. . . }
Saint-Martin-Accoillieu. . }
Izieu. . . . . } 4
Saint-Andéol-la-Valla. . . }
Saint-Jean-de-Bonnefond. . }

4

*Ci-contre* . . . . 4

*LE CHAMBON.*

Saint-Geneſt-Lerpt. . . . } 5
Saint-Victor-ſur-Loire. . . }

*MARLES.*

Riottor. . . . . }
Jonzieu. . . . . } 6

*PELLUSSIN.*

Chuyers. . . . . }
La Chapelle. . . . } 7
Saint-Michel-ſous-Condrieu. }

*SAINT-PAUL-EN-JARET.*

Farney. . . . . }
Doyzieu. . . . . } 8
Paveſin & Jurieu. . . . }

8

*SUITE de l'Arrondiſſement des Cantons du Diſtrict de Saint-Etienne.*

SAVOIR :

| | | | |
|---|---|---|---|
| *De l'autre part . . . .* | 8 | *Ci-contre . . . .* | 11 |
| *LA FOULHOUSE.* | | Suite de Rive-de-Giers. | |
| Villars. . . . . | 9 | *Les trois précédens ci contre* | |
| Saint-Prieſt. . . . . | | Saint-Genis-Terre-noire. . | 12 |
| La-Tour-en-Jarêt. . . . | | Saint-Martin la-Pleine. . | |
| Saint-Héand. . . . . | | *SAINT-ROMAIN-EN-JARET.* | |
| *SAINT-GENEST-DE-MALLIFAUX.* | | Fontanès. . . . . | 13 |
| Tarantaiſe-en-Praroné. . . | 10 | Notre-Dame-de-Sorbiere. . . | |
| Saint-Romain-les-Atheux. . . | | Chagnon. . . . . | |
| *SAINT-PIERRE-DE-BŒUF.* | | Cellieu. . . . . | |
| Chavanay. . . . . | 11 | Saint-Chriſto. . . . . | |
| Malleval. . . . . | | *MACLAS.* | |
| Luppé. . . . . | | Saint-Appollinard. . . . | 14 |
| *RIVE-DE-GIERS.* | | Veranne. . . . . | |
| Chateau-neuf-d'Argoire. . | | Beſſey. . . . . | |
| D'Argoire. . . . . | | Poyzey. . . . . | |
| Tartaras. . . . . | | | |
| | 11 | | 14 |

LE DISTRICT DE VILLEFRANCHE eſt ſous-diviſé en treize Cantons, dont les chefs-lieux ſont.

SAVOIR:

| | |
|---|---|
| Villefranche. | Chamelet. |
| Environs de Villefranche. | Thizy. |
| Beaujeu. | Amplepuis. |
| Belle-Ville. | Saint-Bonnet-des-Bruieres. |
| Anſe. | Monſol. |
| Tarare. | Villiers. |
| Bois-d'Oingt. | |

## ARRONDISSEMENT DES CANTONS.

SAVOIR:

| | | | |
|---|---|---|---|
| Villefranche. La Ville ſeule. | 1er | *Ci-contre* | 2 |
| *Environs de Villefranche ſéant dans ladite Ville.* | | *BEAUJEU.* | |
| Limas. | 2 | Ouroux. | 3 |
| Béligny. | | Avenas. | |
| Cheringes. | | Vaux-Renard. | |
| Glaizé. | | La Chaiſſe & Buſſy. | |
| Lacenas. | | Les-Ardillats. | |
| Cogni & Rivolet. | | Vernay. | |
| Mont-Melas. | | Saint-Didier. | |
| Denicé. | | Les-Eteux. | |
| Pouilly-le-Chatel. | | Lentignié. | |
| Oully. | | Durette. | |
| Arnas. | | Régnier. | |
| Saint-George-de-Renain. | | Quincié. | |
| Saint-Julien. | | Marchand. | |
| Blacé & Salles. | | Claveiſolles. | |
| Vaux. | | Chenelette. | |
| Arbuiſſonas. | | Poule. | |
| | 2 | | 3 |

*SUITE de l'Arrondiſſement des Cantons du Diſtrict de Villefranche.*

| | | |
|---|---|---|
| *De l'autre part . . . .* | 3 | |
| *BELLEVILLE.* | | |
| Lancier. . . . . | | |
| Corcelle. . . . . | | |
| Dracé. . . . . | | |
| Saint-Jean-d'Ardieres. . . | | |
| Taponas. . . . . | 4 | |
| Saint-Lagier. . . . . | | |
| Cercier. . . . . | | |
| Saint-Etienne. . . . . | | |
| Charentay. . . . . | | |
| Odenas. . . . . | | |
| *ANSE.* | | |
| Ambérieux. . . . . | | |
| Saint-Cyprien. . . . . | | |
| La Chaſſagne. . . . . | | |
| Marcy. . . . . | | |
| Lucenay. . . . . | | |
| Morancé. . . . . | | |
| Chazay. . . . . | 5 | |
| Lauſanne. . . . . | | |
| Alix. . . . . | | |
| Charnay. . . . . | | |
| Belmont. . . . . | | |
| Pouilly-le-Monial. . . . | | |
| Liergues. . . . . | | |
| Pomier. . . . . | | |
| *TARARE.* | | |
| Saint-Marcel-l'Eclairé. . | | |
| Affoux & Rozerette. . . | | |
| | 5 | |

| | | |
|---|---|---|
| *Ci-contre . . . .* | 5 | |
| Suite de Tarare. | | |
| *Les deux précédens ci-contre.* | | |
| Saint-Loup. . . . . | | |
| Saint-Forgieux. . . . . | | |
| Saint-Romain-le-Popey. . . | | |
| Saint-Vérand. . . . . | | |
| Daraiſé. . . . . | | |
| Olmes. . . . . | 6 | |
| Valſonne & Dienne. . . . | | |
| Les Sauvages. . . . . | | |
| Joux-Sur-Tarare. . . . | | |
| Saint-Clément-de-Valſonne. . | | |
| Ancy. . . . . | | |
| *BOIS-D'OINGT.* | | |
| Ville d'Oingt. . . . . | | |
| Saint-Laurent-d'Oingt. . . | | |
| Saint-Paul. . . . . | | |
| Bagnols. . . . . | | |
| Frontenas. . . . . | | |
| Cheſſy. . . . . | | |
| Le Breuil. . . . . | 7 | |
| Chatillon-d'Azergues. . . | | |
| Thézé. . . . . | | |
| Ville & Jarnioux. . . . | | |
| Légni. . . . . | | |
| Moiré. . . . . | | |
| | 7 | |

*SUITE de l'Arrondiſſement des Cantons du Diſtrict de Villefranche.*

| | | |
|---|---|---|
| *De l'autre part . . . .* | | 7 |
| *CHAMELET.* | | |
| Létrat. . . . . | | |
| Ternand. . . . . | | |
| Chamboſt-ſur-Chamelet. . | | |
| Saint-Cyr-le-Chatoux. . . | | 8 |
| Saint-Nizier-d'Azergues. . | | |
| La Mure. . . . . | | |
| Grandrit. . . . . | | |
| Saint-Sorlin. . . . . | | |
| *THIZY.* | | |
| Bourg-de-Thizy. . . . | | |
| La Chapelle-de-Mardore. . | | |
| Mardore. . . . . | | |
| Cours. . . . . | | |
| Marnand. . . . . | | 9 |
| Ranchal. . . . . | | |
| Saint-Bonnet-le-Troncy. . | | |
| Saint-Vincent-de-Rein. . | | |
| Thel. . . . . | | |
| *AMPLEPUIS.* | | |
| Bourg-d'Amplepuis. . . . | | |
| Cubliſe. . . . . | | |
| Ronno. . . . . | | |
| Saint-Appollinaire, | compris la partie Lyonnaiſe. | 10 |
| Saint-Jean-la-Buſſiere. . | | |
| Saint-Juſt-d'Avray. . . | | |
| | | 10 |

| | | |
|---|---|---|
| *Ci-contre . . . .* | | 10 |
| *SAINT-BONNET-DES-BRUYERES.* | | |
| Saint-Igny-de-Vers. . . . | | |
| Propieres. . . . . | | 11 |
| Azolette. . . . . | | |
| *MONSOL.* | | |
| Saint-Pierre-le-Vieux. . . | | |
| Trade. . . . . | | |
| Germolle. . . . . | | |
| Saint-Chriſtophe. . . . | | 12 |
| Saint-Mamert. . . . . | | |
| Saint-Jacques-des-Arrêts. . | | |
| Cenves & Burnezay. . . . | | |
| *VILLIERS.* | | |
| Emériges. . . . . | | |
| Julié. . . . . | | |
| Juliena. . . . . | | |
| Fleury. . . . . | | 13 |
| Chenas. . . . . | | |
| Chirouble. . . . . | | |
| | | 13 |

LE DISTRICT DE MONTBRISON eſt ſous-diviſé en treize Cantons, dont les chefs-lieux ſont.

SAVOIR:

Ville de Montbriſon.
Environs de Montbriſon.
Sury-le-Comtal.
Saint-Rambert-Sur-Loire.
Saint-Marcellin.
Sain-Jean-de-Soleymieux.
Saint-Bonnet-le-Château.
Saint-Galmier.
Chazelle-ſur-Lyon.
Feurs.
Boën.
Saint-George-en-Couzans.
Cervieres & Noireſtable.

*Nota.* La premiere Aſſemblée ſe tiendra à Cervieres. Les Electeurs choiſiront celle des deux dernieres Villes, Cervieres ou Noirestable, dans laquelle ſe tiendront les Aſſemblées ſuivantes.

## ARRONDISSEMENT DES CANTONS du Diſtrict de Montbriſon.

SAVOIR:

| | |
|---|---|
| La Ville de Montbriſon & ſa Banlieue. . . . . | 1er |
| *Environs de Montbriſon ſéant dans ladite Ville.* | |
| Moingt. . . . . | |
| Savignieux. . . . . | |
| Champ-Dieu. . . . . | |
| Pralong. . . . . | |
| Marcilly. . . . . | |
| Eſſertines. . . . . | |
| Champs. . . . . | |
| Précieux & Grézieux. . . | |
| Saint-Thomas. . . . . | |
| Léſignieux & ſes Parcelles. . | |
| Écotay. . . . . | |
| | 1 |

| | |
|---|---|
| *Ci-contre* . . . . | 1er |
| Suite des Environs de Montbriſon. *Les onze précédens ci-contre.* | |
| Bard. . . . . | 2 |
| Chalain d'Uzore. . . . | |
| Mont-Verdun. . . . . | |
| Chambéon. . . . . | |
| Poncins. . . . . | |
| Lérignieux. . . . . | |
| Chatel-Neuf. . . . . | |
| Magnieu-Haute-rive. . . | |
| Saint-Paul d'Uzore. . . . | |
| Mornand. . . . . | |
| Verrieres-ſur-Écotay. . . | |
| Roche-ſur-Montbriſon. . . | |
| | 2 |

*SUITE de l'Arrondiſſement des Cantons du Diſtrict de Montbriſon.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| *De l'autre part . . . .* | 2 | *Ci-contre . . . .* | 5 |
| *SURY-LE-COMTAL.* | | *SAINT-JEAN-DE-SOLEYMIEUX.* | |
| Saint-George & Monſupt. . | 3 | L'Advieu. . . . | 6 |
| Saint-Romain-le-Puy. . . | | Gumieres. . . . . | |
| Saint-Cyprien. . . . . | | Chazelles-ſur-l'Advieu. . | |
| Veauchette. . . . . | | *SAINT-BONNET-LE-CHATEAU.* | |
| Craintillieu. . . . . | | Eſtivareilles. . . . . | 7 |
| L'Hôpital-le-Grand. . . . | | Saint-Nizier. . . . . | |
| Ugnias. . . . . | | Uſſon. . . . . | |
| Boiſſet-les-Mont-Rond. . | | Apinhac & ſes Parcelles. . | |
| Chalain-le-Comtal. . . | | Merle-Leniecq & Parcelles. | |
| *SAINT-RAMBERT-SUR-LOIRE.* | | Roziers & ſes Parcelles. . | |
| Saint-Juſt-ſur-Loire. . . . | 4 | Saint-Hilaire & Idem. . | |
| Chambles. . . . . | | La Tourette. . . . . | |
| Bonſon. . . . . | | *SAINT-GALMIER.* | |
| Andrézieu. . . . . | | Rivas. . . . . | 8 |
| Bothéon. . . . . | | Chambœuf. . . . . | |
| Veauche. . . . . | | Saint-Bonnet-les-Oulles. . | |
| Saint-Maurice-en-Gourgois. . | | Saint-Cyr-les-Vignes. . . | |
| Périgneux, Miribel & Parcelles. | | Marclopt. . . . . | |
| *SAINT-MARCELLIN.* | | Aveizieux. . . . . | |
| La Chapelle-en-la-Faye. . | 5 | Chevrieres. . . . . | |
| Mont-Archer. . . . . | | Saint-Médard ou Saint-Miard. | |
| Luriecq. . . . . | | Cuſieux. . . . . | |
| Saint-Priſt & Boiſſet. . | | Meylieux & Mont-Rond. . | |
| Chenereilles. . . . . | | | |
| Marols. . . . . | | | |
| . . . . | 5 | | 8 |

*SUITE de l'Arrondiſſement des Cantons du Diſtrict de Montbriſon.*

| | |
|---|---|
| *de l'autre part* . . . | 8 |
| *CHAZELLES-SUR-LYON.* | |
| Bellegarde. . . . . | 9 |
| Maringes. . . . . | |
| Viricelles. . . . . | |
| Virigneux. . . . . | |
| Chatelus. . . . . | |
| Saint-Denis-ſur-Coiſe. . . | |
| Grammont. . . . . | |
| Saint-André-le-Puy. . . | |
| *FEURS.* | |
| Saint-Laurent-la-Conche. . | 10 |
| Valeilles. . . . . | |
| Saint-Martin-l'Eſtra. . . | |
| Saint-Barthelemy-l'Eſtra. . | |
| Eſſertines. . . . . | |
| Paniſſieres. . . . . | |
| Roſiers. . . . . | |
| Jas. . . . . | |
| Cottances. . . . . | |
| Salviſinet. . . . . | |
| Sail-en-Donzy. . . . | |
| Saint-Paul-d'Épercieux. . | |
| Sury-le-Bois. . . . | |
| Pouilly-les-Feurs. . . | |
| Le Palais & Civen. . . | |
| Épercieux. . . . . | |
| *BOEN.* | |
| Marcoux. . . . . | |
| La-Boutereſſe. . . . | |
| Sainte-Agathe. . . . | |
| Saint-Étienne-le-Mollard. . | |
| | 10 |

| | |
|---|---|
| *Ci-contre* . . . . | 10 |
| Suite de Boen. | |
| *Les quatre précédens ci-contre.* | |
| Frélins & Leignieux. . . | 11 |
| Cleppé. . . . . | |
| Sainte-Foy-en-Buſſy. . . | |
| Mizérieux. . . . . | |
| Nervieux & Grénieux. . . | |
| Saint-Sulpice-en-Buſſy. . . | |
| Buſſy-Albieux. . . . | |
| Arthun. . . . . | |
| Saint-Sixte. . . . . | |
| L'Hôpital-ſur-Rochefort. . | |
| Saint-Laurent-en-Solore. . | |
| Rochefort. . . . . | |
| Le Sail-de-Couzan. . . | |
| Sézai & Allieu. . . . | |
| *SAINT-GEORGE-EN-COUSAN.* | |
| Sauvain. . . . . | 12 |
| Chalmazet. . . . . | |
| Saint-Juſt-en-Bas . . . | |
| Palognieux. . . . . | |
| La Côte-en-Couzan. . . | |
| Saint-Bonnet-le-Couraux. . | |
| *CERVIERES ET NOIRESTABLE.* | |
| Les Salles. . . . . | 13 |
| Saint-Jullien-la-Veſtre. . . | |
| Saint-Prieſt-la-Veſtre . . | |
| Saint-Jean-la-Veſtre. . . | |
| Saint-Didier & la Côte-en-la-Valla. | |
| La Chambas. . . . . | |
| | 13 |

LE DISTRICT DE ROANNE eſt diviſé en ſeize Cantons, dont les Chefs-lieux ſont.

SAVOIR:

Ville de Roanne.
Environs de Roanne.
La Pacaudiere, dépendance de Crozette.
Ambierle.
Saint-Haond-le-Chatel.
Villemontais.
Saint-Juſt-en-Chevalet.
Saint-Germain-l'Aval.
Saint-Polgue.
Charlieu.
Belmont.
Perreux.
Régny.
Saint-Simphorien & Lay.
Saint-Juſt-la-Pendue.
Néronde.

## ARRONDISSEMENT DES CANTONS.

SAVOIR:

Roanne, la Ville ſeule . . . . 1er

*Environs de Roanne ſéant dans ladite Ville.*

Saint-Cyr. . . . . 2
Parigny. . . . . 2
Cordelle. . . . . 2
Comelle. . . . . 2
Vernay. . . . . 2
Villereſt. . . . . 2
Saint-Léger. . . . . 2
Riorges. . . . . 2
Mably. . . . . 2
Aiguilly. . . . . 2
Briennon. . . . . 2

En raison de ſa position et éloignement de Roanne, le Village de Briennon optera entre cette Ville ou Charlieu.

2

*Ci-contre* . . . . 2

*LA PACAUDIERE, dépendance de Crozette.*

Crozette. . . . . 3
Changi. . . . . 3
Arçon. . . . . 3
Sail. . . . . 3
Urbiſe. . . . . 3
Saint-Martin-d'Eſtraux. . . . 3

*AMBIERLE.*

Saint-Forgeux. . . . . 4
Saint-Germain-l'Épinaſſe. . . . 4
Saint-Bonnet-des-Quarts. . . . 4
Noailly. . . . . 4

4

## *SUITE de l'Arrondiſſement des Cantons du Diſtrict de Roanne.*

*De l'autre part . . .* 4

*SAINT-HAOND-LE-CHATEL.*

Saint-Haond-le-Vieux. . . .
Saint-Rirand. . . . .
Les-Forges ou les-Noës. . .
Saint-André. . . . . } 5
Renaiſon. . . . . .
Saint-Martin-de-Boiſy. . . .
Saint-Romain-la-Mothe. . .
Pouilly Roannois. . . .

*VILLEMONTAIS.*

Chérier. . . . . .
Arcon. . . . . .
Lentigny. . . . . } 6
Saint-Sulpice. . . . . .
Ouches. . . . . .
Saint-Maurice. . . . .

*SAINT-JUST-EN-CHEVALET.*

Saint-Prieſt-la-Prugne. . . .
Saint-Romain-d'Urphé. . . .
Champoli. . . . . } 7
Saint-Marcel-d'Urphé. . . .
Juré. . . . . .

*SAINT-GERMAIN-L'AVAL.*

Verrrieres. . . . . .
Naulieu. . . . . .
Pommiers. . . . . .

7

*Ci-contre . . . .* 7

Suite de Saint-Germain-l'Aval.

*Les trois précédens ci-contre.*

Saint-Martin-la-Sauveté & dépendances. . . . . .
Saint-George-de-Baroile. . .
Saint-Jullien-d'Odde . . . } 8
Souternon. . . . . .
Gréſolles. . . . . .

*SAINT-POLGUE.*

Crémeaux. . . . . .
Luré. . . . . .
Saint-Paul-de-Vezelins . . .
Dancé . . . . . } 9
Amions. . . . . .
Bully . . . . . .

*CHARLIEU.*

Saint-Pierre-la-Noaille. . .
Saint-Nizier. . . . . .
Pouilly-ſur-Loire. . . . .
Vougi. . . . . .
Nandax. . . . . .
Saint-Hilaire. . . . . } 10
Villers. . . . . .
Chandon. . . . . .
Saint-Denis-de-Cabanne. . .
Maizilly. . . . . .
Mars. . . . . .

10

*SUITE de l'Arrondiſſement des Cantons du Diſtrict de Roanne.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| *De l'autre part . . .* | 10 | *Ci-contre . . . .* | 13 |
| *BELMONT.* | | *SAINT-SIMPHORIEN ET LAY.* | |
| Saint-Germain-la-Montagne. . | 11 | Fourneaux. . . . . | 14 |
| Belle-Roche. . . . . | | Sainte-Marguerite-de-Naux. . | |
| Cunzié. . . . . | | Vandranges. . . . . | |
| Arcinge & Écoche. . . | | Saint-Prieſt-la-Roche. . . | |
| *PERREUX.* | | *SAINT-JUST-LA-PENDUE.* | |
| Jarnoſſe & Boyer. . . | 12 | Croizette. . . . . | 15 |
| Montagny. . . . . | | Chira-Simon & Maſchezal. . | |
| Coutouvre . . . . | | Saint-Cyr-de-Vallorges. . | |
| Saint-Vincent-de-Boiſſet. . | | Neuliſe. . . . . | |
| Notre-Dame-de-Boiſſet. . | | *NÉRONDE.* | |
| *RÉGNY.* | | Pinay. . . . . | 16 |
| La Greſle. . . . . | 13 | Saint-Jodard. . . . . | |
| Sevelinge. . . . . | | Saint-Marcel-de-Feline. . | |
| Saint-Victor. . . . . | | Sainte-Colombe. . . . . | |
| Combre. . . . . | | Violey. . . . . | |
| Naconne & Pradines. . . | | Buſſieres. . . . . | |
| | | Sainte-Agathe. . . . . | |
| | | Baibigny. . . . . | |
| | 13 | | 16 |

Si quelques Villages ont été omis, ils ſe réuniront au Canton le plus voiſin, & reſſortiront du Diſtrict auquel le Canton eſt attaché.

Ledit Jour et An les Cartes du Département ont été ſignées par les Députés ; un Exemplaire reſtera dépoſé aux Archives du Comité de Conſtitution ; l'autre ſera envoyé au chef-lieu du Département : le tout conformément au Décret de l'Aſſemblée Nationale.

Clos et arrêté à Paris, le vingt-cinq Février mil sept cent quatre-vingt-dix. *Signé*, Le Marquis de Monspey ; l'Abbé de Castellas, Doyen, Comte de Lyon; Charrier de la Roche, Prévôt-Curé d'Ainai ; Deschamps ; de Mont-d'Or, Flachat, Curé à Saint-Chamond ; Mayet, Curé de Rochetaillée ; le Marquis de Rostaing ; Jamier ; Millanois ; Humblot ; Goullard, Curé de Roanne ; Girerd ; Trouillet ; Couderc ; Chasset ; Goudard ; Desvernay, Curé de Villefranche ; Delandine ; le Comte de Gresolles ; le Marquis de Loras ; E. Durand ; Richard ; De Boisse ; Perisse du Luc ; Gagniere, Curé de Saint-Cyr-les-Vignes.

# COPIE DES DÉLIBÉRATIONS
## DU LYONNOIS, FOREZ ET BEAUJOLOIS.

Les Provinces de Lyonnois, y compris la Ville de Lyon, de Forez & de Beaujolois, assemblées en Comité, ont arrêté & sont demeurées d'accord : 1.° De ne former qu'un Département. 2.° D'établir six Districts ; Savoir, l'un à Lyon pour la Ville, le deuxieme aussi dans la Ville pour la Campagne du Lyonnois, le troisieme à Montbrison, le quatrieme à Saint-Étienne, le cinquieme à Roanne, & le sixieme à Villefranche : le présent arrêté, pris sous le bon plaisir du Comité de Constitution & de l'Assemblée Nationale, & sous les réserves des trois Provinces, de demander comme clause nécessaire l'établissement d'un nombre de Tribunaux du second ordre, au-delà de celui des Districts, & même de les porter à deux par Districts. Fait le 9 Janvier 1790. *Signé*, Le Marquis de Monspey, Président ; Chasset, Secrétaire.

Arrêté en outre, que le siége du Département & de son Directoire sera alternativement dans chacun des chefs-lieux de Districts dans l'ordre suivant ; Savoir : Lyon pour la Ville, une seconde fois Lyon

pour le Lyonnois, Montbrison, Saint-Étienne, Roanne & Villefranche, sauf cependant au Département quand il sera assemblé, à changer ce second arrangement, & en faire tel autre qu'il avisera. Fait ledit jour 9 Janvier 1790. *Signé*, Le Marquis DE MONSPEY, Président; CHASSET, Secrétaire.

ARRÊTÉ encore que les trois Provinces ne seront morcelées en aucune maniere, & qu'elles resteront unies comme elles l'ont toujours été en Généralité. Le 9 Janvier 1790. *Signé*, Le Marquis DE MONSPEY, Président; CHASSET, Secrétaire.

LES Députés du Forez déclarent expressément que la convention ci-dessus, n'est & ne peut être que provisoire & conditionnelle, & qu'ils persistent au même vœu qu'ils ont solennellement exprimé dans l'Assemblée, par l'organe de M. de Landine l'un d'eux, d'avoir une administration particuliere & indépendante de celle de la Ville de Lyon, qu'ils ont toujours réclamée dans toutes les conférences tenues au Comité de Constitution, soit verbalement, soit par écrit, & qu'ils se proposent de renouveler à l'Assemblée Nationale, lorsque la décision provisoire du Comité de Constitution, concernant la réunion des trois Provinces en un seul Département, sera discutée à l'Assemblée, & qu'elle voudra prononcer définitivement sur cette contestation.

LES Députés du Beaujolois ont demandé conformément à leurs mandats, que la Ville de Lyon eût un Département séparé.

LES Provinces ci-dessus désignées dans le Procès-verbal du 9 Janvier, assemblées en Comité, ont arrêté à la majorité de quinze voix contre cinq, & deux pour neuf; par une deuxieme Délibération: 1.° De ne former qu'un Département: 2.° Etablir six Districts; SAVOIR, l'un à Lyon pour la Ville, le deuxieme aussi dans la Ville pour la Campagne du Lyonnois, le troisieme à Montbrison, le quatrieme à Saint-Etienne, le cinquieme à Roanne & le sixieme à Villefranche. Convenu que le susdit Arrêté ne changeroit rien aux Délibérations subséquentes du 9 Janvier. Fait le 12 Janvier 1790. *Signé*, Le Marquis DE MONSPEY, Président; le Comte DE GRÉZOLLES.

Les Provinces de Lyonnois, y compris la Ville de Lyon, de Forez & Beaujolois, assemblées en Comité, ont arrêté & sont demeurées d'accord pour des convenances respectives de faire les échanges, ainsi qu'il suit; Savoir : De la part des trois Provinces, de céder au District de Marcigny les Paroisses d'Igrande, Saint-Bonnet-de-Cray, partie de Saint-Julien-de-Cray & de Vivans, sous la condition que le District de Marcigny donneroit au Département Lyonnois les Paroisses de Saint-Forgeux, Saint-Germain-l'Epinasse, Azolette & les parties du Village de Briennon, qui appartiennent à la Bourgogne; en foi de quoi, les Commissaires nommés pour la Division des Districts, sont autorisés à procéder à cet échange. Fait à Paris, le 20 Janvier 1790. *Signé*, Le Marquis de Monspey, Président; le Marquis de Rostaing; Girerd; Millanois; le Comte de Grésolles, comme faisant les fonctions de Sécrétaire.

Pour la Division de la Province du Lyonnois, avec les Provinces de Bresse & de Dombes, il sera établi les Lignes de démarcation qui suivent.

Il sera tiré une premiere Ligne, qui placera Neuville du côté de Lyon; tout ce qui sera au Nord de cette Ligne, fera partie de la Dombes, & tout ce qui sera au Midi d'icelle, Neuville compris, restera à la Province du Lyonnois; cette Ligne commencera à la Saône du côté d'Occident, & finira du côté d'Orient, à la Ligne séparative du Lyonnois & de la Bresse.

Il sera établi une seconde Ligne qui commencera à la Saône & se terminera au Rhône, placera du côté du Lyonnois Calluire; toutes les Paroisses qui seront au Midi de cette Ligne, appartiendront au Lyonnois, & toutes celles qui seront au Nord, Rilleu compris, seront partie de la Bresse.

La premiere Ligne ci-dessus, divisera le Lyonnois de la Dombes, & la seconde sera la séparation de la Bresse & du Lyonnois.

Ainsi convenu & consenti par les Commissaires du Lyonnois, Bresse & Dombes, au Bureau du Comité de Constitution, à Paris, le 16 Décembre 1789. *Signé*, Brillat-Savarin, Commissaire du Bugey; Populus aîné, Commissaire de la Bresse; Jourdan, Commissaire de Dombes; Girod de Chevry, Commissaire de Gex; Périsse du Luc, Commissaire de Lyon.

*DÉCRETS*

# *DÉCRETS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, RELATIFS AU DÉPARTEMENT DU LYONNOIS, FOREZ ET BEAUJOLOIS.*

*Du Mercredi 13 Janvier 1790.*

La demande d'un Département particulier, a été faite en faveur du Forez, mais l'Assemblée Nationale a confirmé l'avis du Comité de Constitution, & a décrété que le Forez, le Beaujolois & le Lyonnois ne formeront qu'un Département.

*Du Lundi 25 dudit.*

L'Assemblée Nationale décrete, d'après l'avis du Comité de Constitution, que le Bourg-Argental, toutes les Paroisses & tous les Lieux en dépendans, faisant partie du Forez, demeureront provisoirement au Département du Lyonnois, Forez & Beaujolois, sauf la liberté pour les Habitans de ce Canton, de se réunir au Vivarais, lorsqu'ils le jugeront à propos.

*Du Mardi 26 dudit.*

L'Assemblée Nationale décrete, d'après l'avis du Comité de Constitution, que la Ligne de Démarcation, entre le Département du Velay & celui de Lyon, laissera dans le premier toutes les Paroisses au Sud d'une Ligne qui embrasse Saint-Paul-de-Chalençon & Saint-Just-en-Velay, le tout conformément au Tracé déposé au Comité de Constitution, & signé par l'un des Membres de ce Comité, en observant que le Velay conserve tout ce qui lui appartenoit précédemment.

*Du Mercredi 3 Février 1790.*

L'Assemblée Nationale décrete, d'après l'avis du Comité de Conſtitution :

1.° Que le Département du Lyonnois, Forez & Beaujolois, eſt diviſé en ſix Diſtricts.

2.° Que Lyon, proviſoirement Chef-lieu de ce Département, ſera auſſi celui de ſon Diſtrict, qui comprendra la Ville, ſes Fauxbourgs & ſes dépendances ; qu'il ſera Chef-lieu du Diſtrict de la Campagne ou de l'Intérieur.

3.° Que les Chefs-lieux des autres Diſtricts, ſont : Saint-Etienne, Montbriſon, Roanne & Villefranche.

4.° Que les ſéances du Département alterneront en conformité de l'Arrêté des Députés, dépoſé au Comité de Conſtitution ; à moins que les Electeurs ne préferent de fixer définitivement le Chef-lieu.

5.° Que la Paroiſſe d'Arconſat, qui a été compriſe dans le Département de l'Auvergne, ſur ſa Limite avec le Forez, appartiendra au Département du Lyonnois, Forez & Beaujolois, ou à celui de l'Auvergne, ſelon le vœu que formera la pluralité des Electeurs de la Municipalité de cette Ville, ſauf en faveur des autres Villes de ce Département, s'il y a lieu, la répartition des établiſſemens qui ſeront déterminés par la Conſtitution.

*Du Samedi 6 dudit.*

L'Assemblée Nationale décrete, d'après l'avis du Comité de Conſtitution :

1.° Que le Faubourg de la Guillotiere appartiendra à la Ville de Lyon.

2.° Que le Comité de Conſtitution propoſera inceſſamment à l'Aſſemblée Nationale ſon avis ſur les demandes que le Faubourg de la Guillotiere a ſubſidiairement formées, dans le cas auquel il ſeroit décidé qu'il feroit partie de la Ville de Lyon, pour y être ſtatué ce qu'il appartiendra.

*Du Mercredi 10 dudit.*

SUR la réclamation des Députés du Forez, à l'effet d'empêcher que la premiere Aſſemblée de Département ne fût pas tenue à Lyon, le Comité de Conſtitution avoit propoſé la Ville de Feur pour le premier point de réunion des Electeurs; mais cette déciſion a été contrariée par les Députés du Lyonnois & Beaujolois, & l'Aſſemblée s'étant fait repréſenter ſon Décret ſur la diviſion du Département a décidé qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer.

*Du Samedi 13 dudit.*

L'ASSEMBLÉE NATIONALE décrete conformément à l'avis du Comité de Conſtitution, que le réglement pour fixer les conditions de la réunion du Bourg de la Guillotiere à la Ville de Lyon, ſera propoſé par la prochaine Aſſemblée du Département.

NOUS COMMISSAIRES ſouſſignés, certifions que le préſent Procès-verbal eſt l'un de ceux dépoſés au Comité de Conſtitution par les Députés du Département de Rhône & Loire, conformément au Décret du neuf Janvier 1790. *Signé*, DÉMEUNIER; AUBRY-DUBOCHET, Commiſſaire; DE CERNON, Commiſſaire; BUREAUX DE PUSY, Commiſſaire; GOSSIN.

VU ET APPROUVÉ au Conſeil d'État de Sa Majeſté, & ſigné par ſon ordre.

*Signé* LE COMTE DE SAINT-PRIEST.

ASSEMBLÉE NATIONALE. LA LOI ET LE ROI. 1789.

*CERTIFIÉ conforme à l'Original qui ſera dépoſé dans les Archives du Département, par Nous Commiſſaires du Roi au Département de Rhône & Loire. Lyon, ce Avril 1790.*